

ARRONDISSEMENT
GRENOBLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations

du Bureau de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan

Séance du Lundi 7 septembre 2009 à 18 heures 30

Date de convocation :
1^{er} septembre 2009

Nombre de délégués en
exercice : 62

Objet :
Décision modificative n°11 –
Budget principal

Votants : 40
Vote pour : 40
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : A. ANDREYON, C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, C. BICH, P. BOISSELIER, D. BOSA, JM BOUCLANS, F. BROTTES, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, JP. DURAND, C. ENGRAND, L. FERRADOU, C. GABELLE, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, C. JOY, P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, B. MICHON, J. MOUSIN, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, T. POUCHOT, C. SAURY, B. SORREL, P. TERNAUX, Y. TOSOLINI.

Excusés : L. BELLICARD, C. BLANC COQUAND, Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD, JP. BUART (pouvoir à C. ENGRAND), JF. CLAPPAZ, A. DUHAMEL, G. FASTIER, F. GERBIER, J. GUILLOT, A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P. LANGENIEUX-VILLARD, O. LEGATE, O. LEROUX (pouvoir à F. GIMBERT), C. MALIA, W. MINGUELY, G. QUINZIN, F. STEFANI, L. THERY, B. TRIFFE, C. VANNUFFELLEN, S. VAUSSENAT, P. VOLPI.

Monsieur Daniel CHARBONNEL a été nommé secrétaire de séance.

Afin de faire correspondre les crédits budgétaires et les engagements pris par Le Grésivaudan, Monsieur le Président expose qu'il convient d'effectuer la décision modificative suivante :

Articles	Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
6574 Subventions de fonctionnement – Organismes de droit privé Enveloppe culturelle - A affecter (Fct 33) Office du tourisme du Grésivaudan (Fct 415)	- 5 000.00 € + 5 000.00 €	
Totaux	-	-

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative proposée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,


François BROTTES

Transmis le : 26/10/2009
N° accusé réception Préfecture : 033 243801263 20090907 237 bis